



Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 24-3-97 et de la publication
le 26-3-97
Le Maire.

N. Dupont-Aignan



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 1997

DELIBERATION N° 97/03/173

OBJET : SALLE DES MARIAGES :

**Affectation de la salle de l'Orangerie de la Grange au Bois à usage de
salle de célébration des mariages.**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code Civil,

CONSIDERANT que des travaux doivent être entrepris dans la salle des mariages, sise à l'Hôtel de Ville, la rendant indisponible,

CONSIDERANT que le local de la salle de l'Orangerie de la Grange au Bois est propre à suppléer l'habituelle salle des mariages,

CONSIDERANT que le Procureur de la République d'EVRY n'a émis aucune opposition à la requête adressée par courrier en date du 7 mars 1997,

DECIDE à l'unanimité, d'adopter le dispositif suivant lequel le local de la salle de l'Orangerie de la Grange au Bois, sis 10 rue de Concy recevra l'affectation d'une annexe de la Maison commune, pour la célébration des mariages, du 1er au 23 avril 1997 inclus.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire



N. Dupont-Aignan
Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE

- 2 AVR. 1997

SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE MAIRE

